



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Motion relative aux aides à l'agriculture biologique

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session le 17 octobre 2017 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- Le développement important de l'agriculture biologique en Lozère avec 75 exploitations converties en AB en 2016 pour 18 900 ha qui place le département au 3^{ème} rang national de surfaces converties pour cette même année. A ce jour, 340 exploitations conduisent 38 000 ha en AB en Lozère
- Que l'amélioration de la valorisation des produits est indispensable mais qu'elle est souvent insuffisante pour compenser les surcoûts et les baisses de productivité
- Les efforts importants engagés par l'Etat et la Région Occitanie pour soutenir l'agriculture biologique. Ainsi, par exemple, le dispositif Visa Bio qui existait en Languedoc Roussillon a fait la preuve de sa pertinence pour accompagner et sécuriser les réflexions stratégiques des agriculteurs qui envisagent une conversion à l'AB
- Que le développement de ce mode de production est fragile et que tout désengagement se traduirait par une perte de confiance dans le dispositif

DEMANDE

- De conserver dans les années à venir les aides à l'agriculture biologique et les dispositifs de crédit d'impôt.
- De mettre fin au retard d'instruction et de paiement des aides bio qui portent un coup dur à la crédibilité de la politique bio et mettent en difficulté de nombreuses exploitations.

Délibéré à Mende, le 17 octobre 2017

La Présidente,
Christine VALENTIN

